



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 15 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. SBRAGGIA	à	M. PUGLIESI

Etaient absents :

Mme PERES, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

- Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 15 janvier 2014

Délibération N°2014 / 1

Ouverture de crédits d'investissement. Exercice 2014.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis 2001, la Ville d'Ajaccio a engagé un vaste programme pluriannuel d'investissement visant à répondre à deux objectifs majeurs correspondants à l'entretien de son patrimoine (viaire ou bâti) et à la création d'équipements publics structurants permettant d'offrir de nouveaux services à la population de la Ville et de ses usagers dans leur ensemble.

Ainsi, sur la période 2001-2007, 108 830 639,75 € ont été investis en études, achats et travaux sur le territoire à un rythme en moyenne annuelle de 15,5 M€. Cette période a notamment vu la concrétisation de projets structurants comme la réhabilitation du complexe Jean Nicoli, la réhabilitation du quartier de l'Octroi ou encore la création du Centre Technique Municipal. Ces projets s'ajoutent à la mise en conformité des 33 écoles d'Ajaccio qui ont toutes bénéficié de travaux importants de mise aux normes avec notamment la réhabilitation de l'école Forcioli Conti.

Sur la période 2008-2013, le rythme a été augmenté pour répondre aux besoins croissants de la population pour atteindre un niveau d'investissement de 129 035 643,19 €, soit une moyenne annuelle de 21 M€ en augmentation de 38 % par rapport à la période précédente. Ces investissements, portés sur les différentes composantes du territoire (infrastructures, enseignement, sport, culture, social...), ont permis la création de nouveaux équipements très structurants pour le bassin de vie comme la nouveau Centre de Secours Principal ou encore l'ouverture du Palatinu, Palais des sports et des spectacles.

En 11 ans, plus de 53 km de voiries et dépendances ont été rénovées pour une moyenne annuelle de dépenses d'investissements de l'ordre de 2,5 M€.

En résumé, la Ville d'Ajaccio a investi plus de 237 M€ sur son territoire pour développer l'offre de services publics communaux en 13 ans et entretenir son patrimoine.

L'année 2013 représente un cru exceptionnel avec un niveau de réalisation jamais atteint de 25 M€ de dépenses d'investissements.

La programmation pluriannuelle des investissements est sans cesse complexifiée par la baisse des dotations d'Etat et les différés rencontrés dans le cadre de l'obtention ou le versement des subventions d'investissements de la part des co-financeurs. Aussi, le contexte économique extrêmement contraint en cette période de crise nécessite un décalage des votes budgétaires dans la limite des dates légales.

Cependant, dans le but de garantir la continuité des investissements notamment en matière de maintenance du patrimoine, mais également de permettre la réalisation de travaux nécessaires dans le courant du premier semestre de l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture de crédits d'investissements.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information le total des crédits ouverts au budget primitif 2013 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 23.811.204,00 € Le montant maximum

pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2013, soit 5.952.000,00 €.

Depuis 2009, la Ville a adopté un fonctionnement en AP/CP, Autorisations de Programme et Crédits de paiement. Ce mode de fonctionnement permet une programmation financière importante et efficace et contribue à la réalisation d'équipements majeurs comme cités précédemment. Les crédits proposés à l'ouverture s'ajoutent aux Crédits de Paiement déjà programmés dans le cadre des autorisations de programme ouvertes ou à ouvrir dans le cadre des programmes pluriannuels contractualisés (ANRU, PAPI...).

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2014 divers crédits d'investissement indispensables à la réalisation d'opérations dont le financement est inscrit au projet de budget 2014.

Le total de ces propositions sur le budget général représente 5.591.000 €

Le détail de ces ouvertures de crédits figure au tableau ci-après :

<i>Chap</i>	<i>Fonct</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
20	020	<i>MO travaux 73 cours Napoléon (poste de police)</i>	<i>100 000,00</i>
20	026	<i>Etudes extension cimetière Saint-Antoine (Allée T)</i>	<i>100 000,00</i>
20	324	<i>MOE Saint Roch</i>	<i>80 000,00</i>
20	811	<i>Marché études pluvial</i>	<i>30 000,00</i>
20	822	<i>Etudes de voirie</i>	<i>100 000,00</i>
20	822	<i>Frais étude relevé topo</i>	<i>30 000,00</i>
20	822	<i>Frais études agencement. Chemin Erabajolo</i>	<i>30 000,00</i>
<i>total chap 20</i>			<i>470 000,00</i>
21	020	<i>Achats de véhicules techniques (balayeuses, chariot élévateur...)</i>	<i>200 000,00</i>
21	020	<i>Acquisition matériel et mobilier CTM</i>	<i>20 000,00</i>
21	020	<i>matériel vidéo surveillance</i>	<i>20 000,00</i>
21	020	<i>Installation matériel et outillage Techniques</i>	<i>30 000,00</i>
21	020	<i>Matériel informatiques</i>	<i>50 000,00</i>
21	020	<i>Acquisition matériel de bureau</i>	<i>30 000,00</i>
21	020	<i>Programme radios police et DGST</i>	<i>100 000,00</i>
21	64	<i>Acquisition matériel crèches</i>	<i>10 000,00</i>
21	64	<i>Acquisition mobilier crèche Mezzavia</i>	<i>50 000,00</i>
21	113	<i>Matériel et outillage incendie - extincteurs</i>	<i>5 000,00</i>
21	213	<i>Acquisition matériel écoles</i>	<i>20 000,00</i>
21	251	<i>Acquisition matériel et mobilier restaurants scolaires</i>	<i>20 000,00</i>
21	412	<i>Matériel et outillage sport</i>	<i>20 000,00</i>
21	412	<i>Matériel halle des sports</i>	<i>250 000,00</i>

21	811	Acquisition terrain BR Finosello (L'Illiade) (Crédits de paiements)	250 000,00
21	822	Mobilier urbain	40 000,00
21	822	Signalisation de Police	20 000,00
21	822	Acquisition foncière Biancarello	60 000,00
21	822	Régularisation foncière Avenue Mont Thabor	65 000,00
total chap 21			1 260 000,00
23	020	Travaux divers bâtiments communaux	300 000,00
23	020	Travaux de mise en conformité sur réseaux fibre optique et vidéo	120 000,00
23	020	Mise aux normes des ascenseurs (HDV, Musée, Sœur Alphonse)	225 000,00
23	020	Installation sanisettes	250 000,00
23	026	Extension cimetière Canicciu	220 000,00
23	113	Travaux raccordement poteaux incendie	10 000,00
23	213	Travaux de mise en conformité des écoles	400 000,00
23	321	Travaux divers Bibliothèque et Musées	50 000,00
23	412	Aménagement boulo-drome	100 000,00
23	413	Travaux agencement Piscines	20 000,00
23	523	Aire d'accueil - Terrains familiaux (gens du voyage)	250 000,00
23	822	Effondrement chaussées et travaux divers	50 000,00
23	822	Frais études missions géotechniques	20 000,00
23	822	Travaux divers Murs de soutènements	100 000,00
23	822	Enrobés voirie Révision de prix	200 000,00
23	822	Divers travaux de voirie	500 000,00
23	822	Travaux chemin de Biancarello	400 000,00
23	822	Aménagement Avenue Kennedy	125 000,00
23	822	Contrôle d'accès rue Marengo et extension réseau	225 000,00
23	823	Création pépinière municipale	200 000,00
23	823	Travaux divers Espaces Verts	30 000,00
total chap23			3 765 000,00
45	01	Travaux pour compte de tiers	30 000,00
total chap 45			30 000,00
204	020	Subvention Ascenseurs	6 000,00
204	020	Subvention Aide au bâti	30 000,00
total chap 204			36 000,00
Total inscriptions crédits investissement (Article L1612-1 CGCT)			5 591 000,00

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;
Vu le budget primitif de l'exercice 2013,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 14 Janvier 2014,

DECIDE

Par 34 Voix pour

4 Voix contre (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI)

L'ouverture de crédits d'investissement, telle qu'exposée ci-dessus,

APPROUVE

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ;

AUTORISE M. le Maire

à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 5.591.000 €

DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2014

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



1/ LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

**Le Directeur Général
des Services**
Danièle BERNARDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140115-2014_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2014